

## SIEGE DE BRUXELLES

Boulevard Clovis 15  
1000 Bruxelles  
Tél. 02-230 81 82  
Fax 02-230 80 08

## SIEGE D'ANVERS

Van der Sweepstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tél. 03-216 28 90  
Fax 03-238 86 65

Bureau régional :

*Ciney*  
*093/213524*

DISTRIBUTEUR :

Ref. : Compteur n° :

Index :

V. ref. :

N. ref. :

RAPPORT N° : *19040602/3*PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE  
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSIONADRESSE DE L'INSTALLATION : *VILLEWOUT ORVAL**Place du moulin*

PROPRIETAIRE :

Adresse :

DEMANDEUR :

Adresse :

INSTALLATEUR :

Adresse :

TVA ou CI :

Date du contrôle : *4/06/04* Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : *BT* *ETAGE 10A II*Début travaux : Fondations avant : après *10.81* - Installation électrique avant : après *1.10.81* - *1.83* RGIE art.86 *B-V*Raccordement : Tension *230V* VProtection raccordement *25* ACâble aliment, tableau. princ. : *4 X 96* mm<sup>2</sup>Inter.gén. : type *1500/63A*Type électrode de terre : boucle ~~barres~~ piquets - conducteur horizontalSchéma : TT *schéma*Nombre de tableaux : *1* ; Nombre de circuits term. : *9* ; RA : *25* Ohm ; RI tot *32* MOhm

DESCRIPTION :

Infractions constatées et/ou notes :

*Branchement 21 230/500*

## PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

Vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le *10/09* (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR :  
n° + nom + signature

Le directeur,